



LETTRE D'INFORMATION

Chers résidents de la Communauté des Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CC PAPS),

Le Conseil Communautaire et moi-même souhaitons vous informer de l'évolution de notre intercommunalité au 1^{er} Janvier 2022.

La CC PAPS, dont l'histoire remonte à plusieurs années entre les côteaux de Beauville et les 2 Séounes, s'est développée à travers les compétences qui lui ont été transférées par les communes (voirie, déchets...), par la volonté des élus locaux (bibliothèques, crèches, école de musique) ou par l'Etat (eau, énergie, santé, tourisme..) et elle se doit aujourd'hui de se positionner sur des grands chantiers que sont la transition énergétique (politique vertueuse des déchets, économie des ressources en eau, diversification des sources d'énergies par exemple le photovoltaïque), le développement économique, la démographie médicale, les mobilités ou encore l'urbanisme maîtrisé.

Notre intercommunalité (5350 habitants) est la plus petite du département de Lot-et-Garonne, mais dotée de potentiels et de richesses qui en font un territoire remarquable et remarqué mais avec des moyens limités pour appréhender les sujets ambitieux cités plus haut.

Alors que l'Etat se questionne sur la mise en place de nouveaux seuils de population minimums pour les communautés des communes, le Président d'Agén Agglomération, Jean DIONIS, nous a fait une nouvelle offre de fusion. Il ne s'agit pas de la première proposition d'Agén Agglomération mais le contexte législatif, l'évolution des statuts et compétences d'Agén Agglomération apportent aujourd'hui des assurances, des ressources et des garanties pérennes pour notre territoire.

Cette proposition faite à l'été 2020 a été accueillie avec respect et sérieux par les 13 maires de la CC PAPS et nous avons collégialement travaillé autour de 9 Conférences des Maires, des Conseils Communautaires composés d'Elus de chacune de nos 13 Communes, et un Comité de Pilotage paritaire pour étudier en profondeur les bases d'un accord « gagnant-gagnant ». La Préfecture, Le Trésor Public, un Cabinet privé de renommée nationale ont apporté leurs expertises ainsi que des simulations financières et fiscales qui garantissent la neutralité fiscale pour les administrés.

Notre approche s'est attachée à analyser et vérifier la valeur ajoutée - pour le territoire et ses habitants - d'une fusion avec Agen Agglomération. Sur le plan financier, les administrés devraient connaître une baisse globale de la fiscalité mais avec une répartition différente des taxes dans les colonnes des impôts fonciers. La taxe Gemapi (GESTion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) sera supprimée en 2022 ainsi que la taxe spéciale. La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) variera à la marge mais avec des prestations majorées, (bacs individuels pour les déchets et le tri, accès aux déchetteries de l'Agglomération, collecte des encombrants, consignes de tri étendues...).

Les 13 communes bénéficieront de dotations financières augmentées (Agglomération et Etat) ainsi que des aides à l'investissement sans compter l'éligibilité à des programmes nationaux et européens. En termes d'ingénierie, les communes pourront s'appuyer sur un réseau de techniciens sur des domaines variés. Les Zones Artisanales de Puymirol et de Beauville seront valorisées. Les Services Techniques de la CC PAPS basés à Dondas resteront actifs, maintenant ainsi une proximité avec les élus et la population.

La visibilité économique et touristique sera optimisée mettant en valeur l'accès rapide à deux échangeurs autoroutiers à travers une cohérence à l'échelle de l'agglomération (attractivité de commerces et d'entreprises). Sur le thème de la santé, aucune solution ne sera trouvée sans le partenariat avec les hôpitaux ou la complémentarité avec le milieu urbain doté en professionnels de santé.

Nous souhaitons que notre territoire soit acteur dans la mise en œuvre des schémas autour de la problématique de l'eau car les ressources de la Garonne s'amenuisent dangereusement. La fermeture des décharges fait que nos déchets sont amenés actuellement à Monflanquin alors que nous pourrions bénéficier de la proximité de l'incinérateur du Passage d'Agen moins coûteux et plus propre. La loi sur la Transition Energétique va nous contraindre à produire de l'énergie dans nos territoires avec toutes les conséquences que cela peut générer sur le paysage.

Ces sujets et bien d'autres nous ont conduit à proposer au Conseil Communautaire la sollicitation de fusion avec Agen Agglomération. Le vote, le 9 Septembre 2021, a été favorable à 62.50%. Il appartient maintenant aux 13 communes de la CC PAPS et aux 31 communes d'Agen Agglomération de délibérer comme le veut la procédure démocratique et transparente.

Nous reviendrons vers vous d'ici la fin d'année pour vous apporter plus d'informations.

Vous souhaitant un bel automne,

*A votre service,
Bonne nuit*

Le Président

Jean-Louis COUREAU